

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 632

présenté par
M. Garraud-----
à l'amendement n° 26 de M. Teissier
-----**APRÈS L'ARTICLE 47**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« III. – À la première phrase du deuxième alinéa de l'article 712-13, les mots : « aux deux premiers alinéas de » sont remplacés par le mot : « à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.